



# Rapport d'activité 2024

# Table des matières

- **Portrait**

- Une année de transition
- Organes de la société
- Satom SA en chiffres
- Rétrospective 2024

- **Focus**

- Les déchets alimentaires, moteur de la transition énergétique
- Satom SA au centre de la production de chaleur
- Un bilan satisfaisant
- Nos projets

- **Finances**

- Comptes
- Annexe aux comptes annuels
- Rapport de l'organe de révision
- Projet de budget

# Portrait

## Une année de transition

**Le président du Conseil d'administration Stéphane Coppey et le directeur général Daniel Baillifard dressent le bilan d'une année 2024 qui a permis de poser les jalons d'importants chantiers. Satom a également renforcé ses partenariats dans la région chablaisienne et en Suisse romande.**

### **Quels ont été les principaux projets en 2024?**

**Daniel Baillifard (DB):** Je considère 2024 comme une année de transition. L'année 2025 verra de nouveaux chantiers débuter ou se poursuivre. Nous nous sommes donc concentrés sur les demandes d'autorisation de construire et la planification des travaux de génie civil. Un événement notable, en lien avec le fonctionnement de l'usine, reste le remplacement et la remise en service de notre turbine à vapeur en février 2024. Nous tenons d'ailleurs à renouveler nos remerciements à nos équipes et aux entreprises engagées pour leur travail et leur efficacité!

**Stéphane Coppey (SC):** Effectivement, nous pouvons résumer 2024 comme une année d'étude. Les résultats sont encore peu visibles et c'est normal, puisqu'il faut planifier les chantiers. À titre d'exemple, le projet Thermorezo est arrivé à maturité dans les années 2011-2012. Pourtant, c'est seulement depuis quelques années que les citoyens de Monthey et de Collombey-Muraz ont commencé à bénéficier du réseau de chauffage à distance (CAD).

### **Quelles ont été vos sources de satisfaction?**

**DB:** Nous avons à cœur de développer des solutions pour gérer efficacement l'énergie générée par la valorisation thermique des déchets. Celle-ci est utilisée pour la production d'électricité pour 25'000 foyers, pour la fourniture de vapeur au site chimique voisin et pour l'alimentation du réseau de chauffage à distance, qui alimente à ce jour environ 570 bâtiments. Nous allons entreprendre la construction d'un nouveau réseau de chauffage à distance qui s'étendra jusqu'à Aigle, pour lequel un investissement de 150 millions de francs est projeté sur les 15 prochaines années. Nous avons travaillé ces dernières années sur les phases d'avant-projet pour déposer les demandes d'autorisation de construire auprès de la commune de Collombey-Muraz et des cantons de Vaud et du Valais concernant la liaison entre Satom et la STEP d'Aigle. Tous les feux verts nous ont été donnés durant le dernier semestre 2024, un signe encourageant!

**SC:** 2025 est une année qui va sensiblement marquer Satom SA, et ce, pour plusieurs générations. Thermorezo est un outil performant pour acheminer la chaleur dans les ménages, et les autorités nous témoignent leur confiance en nous octroyant les permis nécessaires. Nous continuons en parallèle à investir pour doter le site de Monthey d'infrastructures modernes. Nous avons finalisé en 2024 le processus d'échange de terrains avec la Ville de Monthey, afin d'y construire le bâtiment du projet Lavacid. Cette infrastructure s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire grâce à la récupération innovante des métaux contenus dans les cendres volantes. Les échanges de terrains permettront également à Satom de construire, dans la rue des Saphirs à Monthey, une chaufferie redondante, totalement indépendante, pour fiabiliser l'alimentation du réseau de chauffage à distance de la commune.



*«Nous avons un engagement auprès des collectivités publiques, celui de leur fournir une énergie décarbonée, consommée localement.»*

**Stéphane Coppey**  
Président du Conseil  
d'administration

### **Quels sont les défis qui vous attendent?**

**DB:** Nous devons sécuriser nos installations de production actuelles, qui datent et arriveront pour certaines en fin de vie d'ici quelques années. De nombreux nouveaux risques apparaissent et doivent être gérés rapidement (par ex. les risques d'incendie liés aux batteries jetées dans les ordures, qui provoquent des départs de feu). Notre personnel doit s'y adapter, se former, et mettre en place de nouvelles technologies. En parallèle, il faut lancer les études pour le renouvellement de nos installations, des démarches longues et complexes. Elles se concrétiseront en projets concrets dans les cinq à dix prochaines années. Cela représente des investissements très importants. Le défi consiste donc à assurer l'exploitation des installations actuelles, tout en les sécurisant et en initiant les projets qui garantiront l'avenir de l'entreprise.

Un autre tout grand défi qui se généralise au niveau de la Suisse romande: trouver urgemment des capacités de mise en décharge des mâchefers ou, à défaut, autoriser l'exportation de ces résidus en procédant à une modification du cadre réglementaire au niveau fédéral.

**SC:** Je rejoins Daniel. Nous avons un engagement auprès des collectivités publiques, celui de leur fournir une énergie décarbonée, consommée localement. Nos collaborateurs sont motivés par ce défi et on ne pourrait rien accomplir sans eux. En une décennie, Satom SA est devenue une des principales actrices de la transition énergétique dans la région chablaisienne. Je sens que nos équipes sont fières d'œuvrer au sein d'une entreprise qui s'engage pour l'avenir.

## Et qu'en est-il des partenariats avec d'autres entités ?

**SC:** Il existe une collaboration naturelle avec les autres usines de valorisation thermique. Une concrétisation de cette collaboration est la création de la société GastroVert SA, un partenariat entre Satom SA, Saidef SA à Posieux et enevi à Uvrier. Notre proximité avec le site chimique de Monthey facilite aussi les synergies. Monthey est une ville industrielle qui possède une dynamique entrepreneuriale.

**DB:** Effectivement, nous collaborons beaucoup avec de nombreuses usines en Suisse, principalement avec les usines voisines romandes. Des partages et échanges d'expériences ont lieu très régulièrement sur de multiples sujets. Lors des périodes de révision ou lors de pannes, nous essayons tant que faire se peut de nous soutenir mutuellement.

## Quelles sont les fausses idées ou croyances?

**SC:** Que Satom veut tout brûler! La mise en place de GastroVert est bien un exemple concret que l'entreprise soutient le recyclage et la valorisation des matières sous toutes ses formes. Seules celles qui ne peuvent pas être valorisées ailleurs doivent être valorisées thermiquement dans nos fours.

**DB:** L'idée que Satom manque de déchets! Contrairement à ce que certains élus pensent ou aimeraient entendre, les capacités de traitement de nos différentes usines sont presque entièrement saturées. En cause, notamment, l'augmentation démographique rapide de toute la région, l'assainissement accéléré du parc immobilier, mais surtout les mauvaises habitudes de consommation pour des objets bon marché et peu durables, sans oublier le mauvais tri ou la facilité de tout jeter sans discernement.



*«Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers et attendre. Les exigences réglementaires de même que les attentes politiques et sociétales s'élèvent chaque année. Pendant ce temps, les risques augmentent (par ex. avec ces misérables batteries au lithium dont certains n'ont toujours pas compris l'importance du tri) et nos installations prennent de l'âge. La concrétisation des projets prend malheureusement de plus en plus de temps pour différentes raisons alors que les ressources d'ingénierie spécialisées sont presque partout saturées, limitées ou même manquantes.»*

**Daniel Baillifard**  
Directeur général

**Vous avez de nombreux projets. Disposez-vous de suffisamment de personnel pour les réaliser?**

**DB:** Nous avons passablement engagé de collaboratrices et collaborateurs ces dernières années pour nous renforcer, cependant quelques postes restent encore à compléter. C'est une préoccupation constante. Dans le domaine technique, c'est généralement compliqué de trouver des profils spécifiques, mais la thématique des déchets, notre vision et le sens de nos actions touchent beaucoup de monde. La formation et l'intégration des nouvelles personnes dans l'entreprise prend du temps. Se pose aussi la question de l'exploitation 24 heures sur 24. Est-ce que les collaborateurs seront encore d'accord de travailler la nuit ou le week-end dans 10 ans ou 20 ans? Je pars du principe que cela deviendra bien plus compliqué. Nous devons donc anticiper les évolutions sociétales pour poser aujourd'hui déjà les concepts d'automatisation des installations que nous mettrons en service dans plusieurs années et qui fonctionneront pour les trois prochaines décennies.

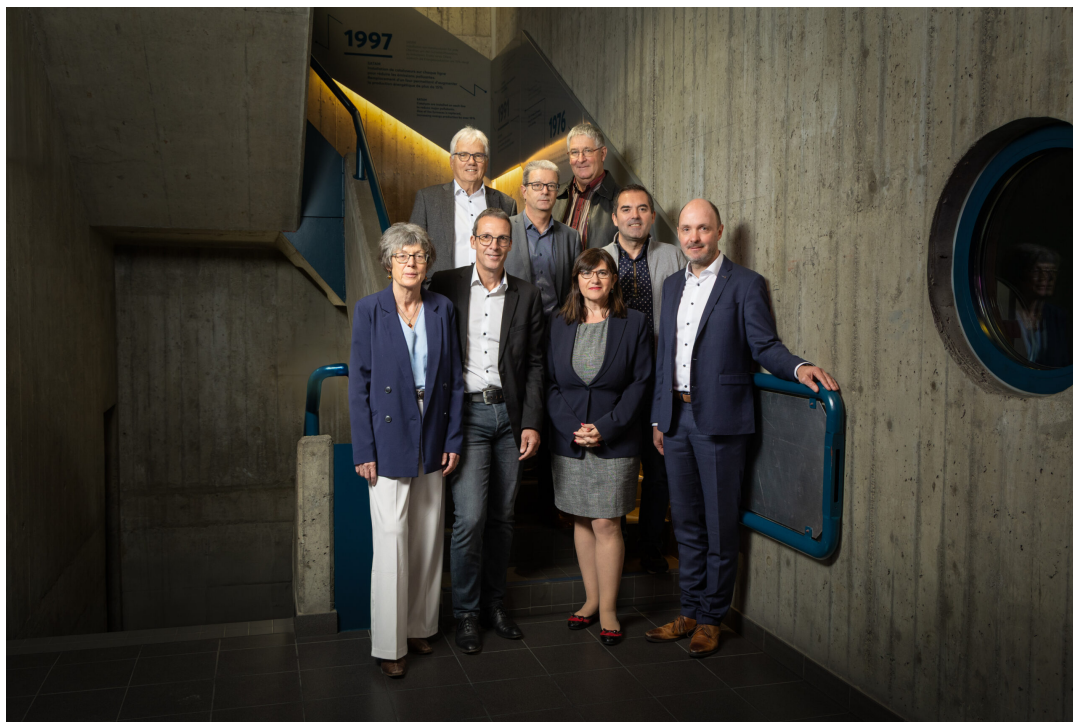
**SC:** Je peux dire que Satom SA est une grande PME, avec plus de cent employés. Nous essayons de rester attractifs. C'est pourquoi nous acceptons les demandes de stage et nous formons des apprentis. Bientôt, nous aurons une équipe supplémentaire pour les installations de Lavacid. Nous avons besoin de compétences très précises en fonction des évolutions technologiques.

**DB:** Cette dynamique se reflète aussi dans les lignes directrices données par notre Conseil d'administration. Les décisions sur les investissements sont clairement formulées, ce qui nous permet d'aller de l'avant sur les projets.

**SC:** Et le Conseil d'administration est chanceux d'avoir toute une équipe de Direction motivée et compétente. Elle nous accorde sa confiance et inversement. Sans des dossiers bien ficelés, on ne fonctionne pas.

# Organes de la société

**Le Conseil d'administration agit comme organe collectif et se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige. En 2024, il s'est réuni pour neuf séances ordinaires et une journée stratégique.**



## **Président**

### **Christian Neukomm**

Représentant de la Commune de  
Montreux  
(jusqu'à l'AG de juin 2024)

### **Stéphane Coppey**

Représentant de la Commune de Monthey  
(président depuis l'AG de juin 2024)

## **Vice-président**

### **Stéphane Coppey**

(jusqu'à juin 2024)

### **Jean-Luc Duroux**

Conseiller municipal, Aigle  
(depuis la séance du CA de septembre  
2024)

## **Membres**

### **Daniel Bourloud**

Conseiller municipal de Puidoux et  
Membre du Comité de direction de  
l'A.C.P.R.S.

(Association intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées et la gestion  
des déchets Chexbres, Puidoux, Rivaz et  
Saint-Saphorin)

### **Jean-Luc Duroux**

Conseiller municipal, Aigle  
(jusqu'à la séance du CA de septembre  
2024)

### **Claude Marie Marcuard**

Députée du Conseil d'État (Vaud)  
Géologue EPFZ

### **René Quiros**

Représentant de la Commune de Martigny

### **Alphonse-Marie Veuthey**

Délégué du Conseil d'État (Valais)  
Préfet du District de Monthey

### **Irina Gote**

Conseillère municipale, Montreux  
Entrepreneure

## **Direction**

### **Daniel Baillifard**

Directeur général

### **Jocelyne Clerc**

Secrétaire générale

### **Sylvie Décaillet**

Responsable Département Services  
généraux

### **Tanja Dubas**

Responsable Conseils & Communication

**Xavier Pelet**

Responsable Département Services  
Exploitation & HSSEQ

**Raymond Primmaz**

Responsable Innovation & Développement

**Samuel Claret**

Responsable Département Projets &  
Maintenance

**Organe de révision**

Jean-Luc Wassmer  
Fiduciaire FIDAG SA

# Satom SA en chiffres

99 collaboratrices et collaborateurs



## Site de valorisation thermique

**170 442**

tonnes de déchets valorisés à  
Monthey

**623 513**

tonnes de vapeur vive produite  
destinée notamment à la  
production d'électricité

**31 621**

tonnes de mâchefers traités

**0.83**

Efficacité énergétique ENE

**3 281**

tonnes de métaux récupérés et remis sur le marché (ferraille,  
aluminium, cuivre, zinc, argent et or)



**93,5**

GWh d'énergie injectée dans le  
Thermorezo depuis l'usine de  
Monthey

**87,8**

GWh d'énergie électrique produite

**569**

bâtiments raccordés au Thermorezo



# Site de méthanisation

**31 446**

tonnes de déchets méthanisables  
réceptionnés

**18,5**

GWh de biogaz produit

**6,7**

GWh d'énergie électrique produite avec le biogaz

# Rétrospective 2024

## Février

Échange de terrains avec la Commune de Monthey pour la construction du bâtiment de Lavacid

Démarrage de la nouvelle turbine à vapeur



## Juin

Départ de Christian Neukomm après 17 ans au sein du Conseil d'administration, dont 10 ans comme président



### **Septembre**

Remerciements des différents partenaires pour leur soutien et collaboration à la mise en œuvre de la turbine à vapeur



### **Décembre**

Obtention de toutes les autorisations pour construire le réseau de chauffage à distance entre Satom SA et la STEP d'Aigle (AERA).

# Focus

## Les déchets alimentaires, moteur de la transition énergétique

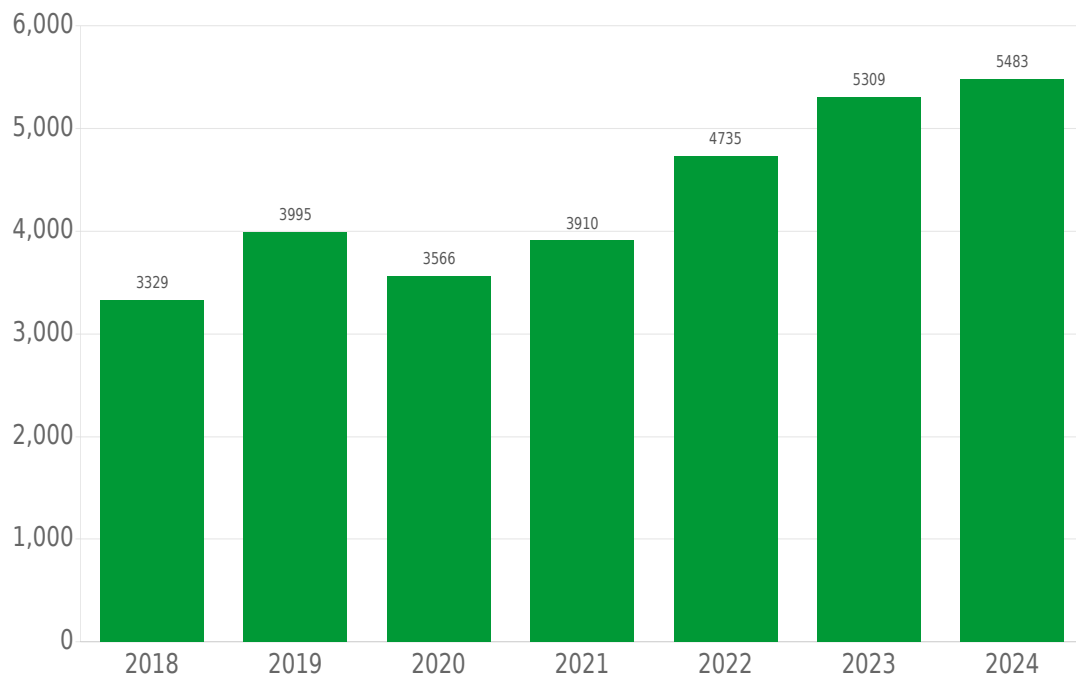
En 2024, Satom SA a poursuivi la production de biogaz et d'énergies à partir de déchets alimentaires et de déchets verts. Elle a également maintenu ses efforts pour encourager la biodiversité en développant un projet pour les espèces menacées. Pour la suite, l'entreprise va purifier le biogaz produit via son projet Satogaz pour injecter le biométhane dans le réseau de gaz.

L'année 2024 a permis de réaliser les objectifs fixés par Satom SA en matière de production de biogaz et de production d'énergie électrique.

### Valorisation des déchets alimentaires

Le développement du système GastroVert de collecte des déchets alimentaires auprès des cuisines professionnelles et des ménages s'est poursuivi et rencontre un vif succès.

#### Evolution des GastroVert (tonnes)



En fin d'année 2024, 40 communes actionnaires de Satom SA ont installé ce système au profit de leurs citoyens, totalisant 399 points de collectes répartis sur les territoires communaux. Dans le secteur professionnel, 690 entreprises actives dans la restauration et la commercialisation des denrées alimentaires utilisent ce service.

## Un tri des indésirables hautement stratégique



La transformation des biodéchets mélangés en compost et digestat exige un travail méticuleux. Cet engrais naturel est ensuite utilisé par les agriculteurs de la région, qui les épandent sur leurs champs.

Satom SA met tout en œuvre pour leur offrir la meilleure qualité possible, et ce, malgré la présence régulière, dans les déchets livrés, de matières indésirables comme du plastique, des tuteurs pour les plants, de petits autocollants présents sur les épluchures des fruits ou légumes, ou encore du verre, des pots en céramique, etc.

Pour éviter que des fractions de ces matières indésirables soient disséminées dans les champs via le compost, Satom SA a mis en place un tri manuel, principalement pour les déchets collectés en porte-à-porte. Or, ceux-ci sont malheureusement de très mauvaise qualité.

En 2024, 726 camions de biodéchets mélangés (collecte porte-à-porte) ont livré 3 321 tonnes de déchets verts. Dans cette masse, le tri a permis d'extraire 209 tonnes de matières indésirables. Ce travail hautement stratégique garantit la qualité du compost et du digestat.

## Satogaz

Le projet Satogaz permettra au biométhane d'être injecté dans le réseau de gaz naturel afin de répondre à de nouvelles demandes. Par ce développement, le site va diversifier sa valorisation énergétique et améliorer ses revenus.

## **Un engagement pour la biodiversité**

Satom SA a répondu favorablement à la demande de Pro Natura pour développer un projet favorisant la biodiversité. L'organisation de protection de la nature met en œuvre un projet de conservation du sonneur à ventre jaune et du triton palmé, deux espèces d'amphibiens menacées. En 2024, une demande d'autorisation de construire pour deux mares a été déposée. Ces deux petits plans d'eau ont pour vocation d'offrir davantage d'espace de reproduction à ces espèces. Le projet sera réalisé en 2025 si le permis de construire est octroyé.





**31 446**

tonnes de déchets méthanisables

**18.5**

GWh de biogaz produit

**6.7**

GWh d'énergie électrique renouvelable produite avec le biogaz dont 5.7 GWh injectée dans le réseau

**4.9**

4.9 GWh d'énergie thermique produite dont 3.8 GWh pour les besoins de Groupe E

**11 470**

m3 de compost mûré pour l'agriculture

**18 285**

m3 de jus de presse (digestat mûré) pour l'agriculture

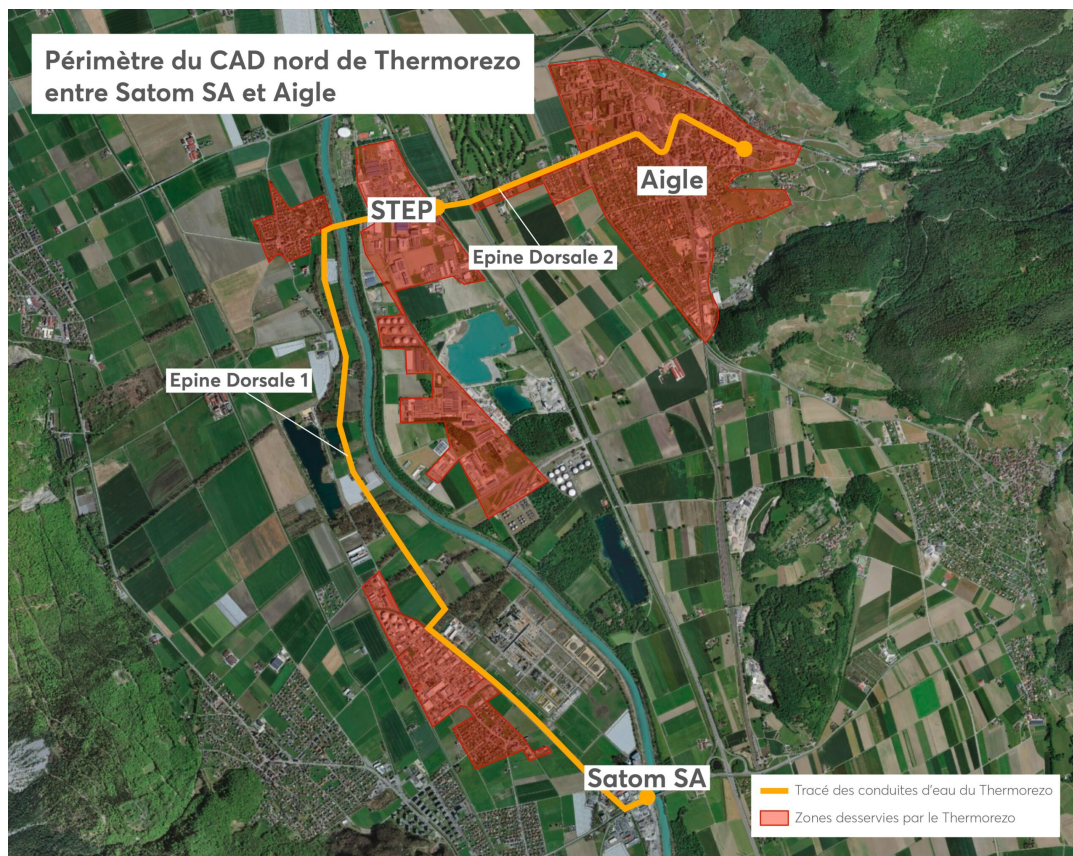
# Satom SA au centre de la production de chaleur

**Lancé en 2012, le réseau de chauffage à distance (CAD) de Satom SA visait d'abord à raccorder les bâtiments de Monthey et Collombey-Muraz. Aujourd'hui, le CAD ambitionne de s'étendre à la fois au nord et au sud du Chablais. Tour d'horizon des projets en cours.**

Depuis 2012, quelque 570 bâtiments à Monthey et Collombey-Muraz ont été raccordés au Thermorezo, le réseau de chauffage à distance construit par Satom SA. Les citoyens bénéficient ainsi de la chaleur produite à partir de la valorisation thermique des déchets ménagers. Aujourd'hui, le réseau amorce le déploiement au nord vers Aigle et se prépare à être étendu au sud, en direction de Saint-Maurice. Le chantier pour l'extension du CAD sur la commune d'Aigle a démarré en 2023, en lien avec le raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville, tandis que les études pour la mise à l'enquête de la liaison entre Monthey et Saint-Maurice sont à bout touchant.

## **Extension du réseau dans la région d'Aigle**

Du côté d'Aigle, quelque 600 bâtiments pourront être raccordés d'ici 2050, ce qui représentera environ 70 GWh d'énergie livrée. Pour la liaison entre Monthey et Aigle, toutes les autorisations de construire ont été délivrées durant l'année 2024 par les communes et les cantons. Ainsi, le projet peut passer en phase d'exécution et dans quelques années, neuf kilomètres de conduites relieront Satom SA à Aigle (épine dorsale nord). Les conduites passeront par les zones industrielles de Collombey-le-Grand et de l'ancienne Raffinerie de Collombey, traverseront le Rhône grâce à un microtunnelier, puis passeront par la STEP d'Aigle. La réalisation de l'épine dorsale, entre Satom SA et la STEP d'Aigle, nécessite des mesures organisationnelles et techniques particulières pour satisfaire les exigences environnementales élevées, compte tenu des zones potentiellement contaminées.



## Densification du réseau à Monthey

Environ 80% du potentiel de raccordement a été réalisé à Monthey, ce qui correspond à 569 habitations, pour une énergie livrée qui s'élève à environ 90 GWh. La densification avance au rythme des demandes et de la disponibilité des entreprises. Objectifs: répondre et satisfaire la demande en raccordement, densifier le réseau par l'alimentation de nouvelles zones et sécuriser l'approvisionnement en énergie par l'installation d'une nouvelle centrale de secours à la rue des Saphirs.

## Fiabilisation et redondance de fourniture

Grâce à l'acquisition d'un terrain situé à la rue des Saphirs à Monthey, Satom SA étudie la possibilité de réaliser une centrale de production de chaleur pour assurer l'approvisionnement en tout temps, notamment en cas de défaillance technique sur l'usine. Cette centrale pourra, entre autres, être alimentée par la vapeur du site chimique et/ou celle de Satom SA transitant via l'Ecotube. Plusieurs autres centrales d'appoint seront construites à proximité des communes, notamment à la STEP AERA d'Aigle, prévue à ce jour en 2029. Deux chaufferies mobiles de 5 MW sont actuellement testées sur le réseau de Monthey et pourront être déplacées selon les besoins.

## Développement à Massongex, Bex et Saint-Maurice

La liaison entre le réseau actuel de Monthey et l'entrée de Saint-Maurice se fera par la réalisation d'une nouvelle épine dorsale de sept kilomètres, transitant par la zone industrielle de Bex. À ce sujet, les études ont bien avancé et le dossier de demande d'autorisation de construire sera déposé durant le deuxième semestre de l'année 2025.



**350**

millions de francs  
d'investissement pour le réseau  
de distribution de chaleur

**40**

millions de francs  
d'investissement pour le réseau  
de production de chaleur

**93.5**

GWh d'énergie injectée dans le  
Thermorezo depuis l'usine de  
Monthey

**90**

GWh d'énergie livrée grâce au  
CAD Centre

**569**

bâtiments raccordés au Thermorezo

# Un bilan satisfaisant

**En 2024, la quantité de déchets livrés à l'usine de Monthey est restée stable, avec un apport de 173'776 tonnes, dont 170'442 ont été traitées sur place. Sur ce total, 31'621 tonnes de mâchefers ont été récupérées à la sortie des fours, desquelles 3 281 tonnes de métaux ont été extraites et remises sur le marché. Les mâchefers démétallisés ont été redirigés vers les décharges appropriées. Ces chiffres satisfaisants s'inscrivent dans la continuité de l'année précédente.**

Du côté de la production d'énergie, malgré un fonctionnement en début d'année 2024 sans la turbine à vapeur et donc sans production d'électricité, la production d'énergie de l'année est très satisfaisante. Cela se reflète dans les chiffres: **87,8 GWh** d'énergie électrique produite, **623'513 tonnes** de vapeur vive générée et **93,5 GWh** de chaleur injectée dans le Thermorezo.

Le 20 février 2024, la nouvelle turbine à vapeur a été mise en service. La performance de cette dernière donne pleinement satisfaction. Ainsi, l'indice ENE d'efficacité énergétique utilisé pour comparer les performances des usines de valorisation thermique est passé d'une moyenne de 0,72 (hors années 2022 et 2023) à 0,83. Cette augmentation significative a été possible grâce à la fourniture de vapeur industrielle au site chimique et à la meilleure performance de la nouvelle turbine à vapeur.



**170 442**

tonnes de déchets valorisés à  
Monthey

**623 513**

tonnes de vapeur vive produite  
destinée notamment à la  
production d'électricité

**31 621**

tonnes de mâchefers traités

**3 281**

tonnes de métaux récupérés et  
remis sur le marché (ferraille,  
aluminium, cuivre, zinc, argent et  
or)

# Nos projets

Les projets seront publiés ultérieurement.

# Finances

## Comptes



Comptes Satom 2024([https://rapportannuel.satomsa.ch/files/SATOM\\_tableau\\_V10.pdf](https://rapportannuel.satomsa.ch/files/SATOM_tableau_V10.pdf))

# Annexe aux comptes annuels

## 1. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Satom SA, Route Boeuferrant Nord 16, 1870 Monthey  
CHE-101.539.325

La société est exonérée fiscalement. Le Service cantonal des contributions de l'Etat du Valais reconsidère l'exonération globale octroyée à Satom SA. Un recours auprès de l'instance cantonale valaisanne a été déposé.

## 2. Principes généraux de tenue de la comptabilité et de présentation des comptes

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels (art. 957 à 962 CO).

## 3. Informations sur les principes comptables mis en application dans les comptes annuels

Les commentaires éventuels sont intégrés en bas de page dans les secteurs concernés.

1. La provision pour pertes sur débiteurs a été adaptée en fonction de l'évolution des risques pour les créances dont Satom SA estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels. Cette provision se base sur la valeur des créances de la clientèle, sans tenir compte des prestations opérées pour les communes-actionnaires.
2. L'activation de nouvelles immobilisations corporelles est effectuée dans le cadre de plan d'investissement et selon le principe du coût d'acquisition. Le calcul des amortissements découle de la politique définie par le Conseil d'administration et des durées de vie annoncées dans les demandes de crédit des projets d'investissements.
3. Les provisions sont des fonds affectés dans le cadre des obligations légales de maintenance et travaux des installations qui sont en cours ou vont débiter et sont répartis à court ou long terme selon l'imminence de leur utilisation.
4. Le fonds de renouvellement découle de l'obligation légale de constitution de provisions selon art. 32a de la LPE pour maintenir les installations conformes à l'état de la technique et de les moderniser sans devoir impacter démesurément les prix pour les communes actionnaires. Il est considéré comme appartenant aux fonds propres et l'attribution est donc effectuée en dernière phase de répartition du bénéfice.

## 4. Emplois à plein temps

88 EPT à fin 2023

99 EPT à fin 2024

## 5. Actifs engagés en garantie des dettes ou grevés d'une réserve de propriété

Une caution de douane de CHF 4 500.- est classée dans les immobilisations financières à fin 2024. Elle était de même valeur à fin 2023.

## 6. Immobilisations financières

ISDS Oulens SA à Oulens-sous-Echallens

CHE-102.705.164

10 actions valeur nominale de CHF 1 000.-

soit 5% de droit de vote et intérêts

SwissZinc SA à Berne

CHE-471.969.922

Participation projet avec droit de  
conversion en actions nominatives

Valeur de CHF 177'348.- à fin 2023

Valeur de CHF 177'348.- à fin 2024

Un risque de perte sur cette immobilisation financière est considéré comme probable, une provision pour une valeur de CHF 300'000.- existe à cet effet.

## 7. Détail des investissements du thermoréseau (en KCHF)

---

### 31.12.2023

### Investiss./amortiss.

### 31.12.2024

Centrale et Chauffages d'appoint

---

4 552

1 100

5 652

## Etudes CAD Chablais

---

757

609

1 366

CAD Nord

---

2 819

7 445

10 264

CAD Centre

---

50 119

99

50 218

CAD Sud

---

4

2 330

2 334

TVA CorrDIP

---

-335

0

-335

Pertes reportées cumulées

---

6 059

2 803

8 862

Total des investissements nets

---

63 975

14 386

78 361

---

Total des investissements bruts (sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)

---

120 518

16 028

136 546

## **8. Crédit-bail**

Droits de superficie échus fin 2033 auprès de la commune de Monthey

Valeur à fin 2023 : CHF 104 966.- sur 10 ans = CHF 1 049 665.-

Valeur à fin 2024 : CHF 104 966.- sur 9 ans = CHF 944 698.-

## **9. Dettes envers des institutions de prévoyance**

CHF 490 571.- à fin 2023

CHF 633 000.- à fin 2024

## **10. Evolution des provisions à court terme (en KCHF)**

---

**31.12.2023**

**Utilisation/reclass**

**31.12.2024**

Provision pour impôts et frais juridiques

---

13 672

1 902

14 574\*

Provision pour turbine à contrepression

---

2 700

2 700

0

Provision assainissement L3

---

696

-584

112

Provision investissement SwissZinc SA

---

300

0

300

Total provision à court terme

---

17 368

1 382

15 986

\* Le montant au bilan de la provision pour impôts et frais juridique est présenté au net, soit pour un montant de KCHF 4 335, c'est-à-dire le montant de la provision de KCHF 14 574 diminué du paiement des acomptes et des arriérés d'impôts KCHF 11 239.

## **11. Ventilation des dettes à long terme portant intérêt selon leur exigibilité, à savoir de 1 à 5 ans et plus de 5 ans**

Situation au 31.12.2023

1 à 5 ans

- BCVs avance à terme fixe échue en 2026: CHF 10 000 000.-
- BCVs avance à terme fixe échue en 2028: CHF 15 000 000.-

Situation au 31.12.2024

1 à 5 ans

- BCVs & BCV avance à terme fixe échue en 2025: CHF 15 000 000.-

- BCVs avance à terme fixe échue en 2026: CHF 10 000 000.-
- BCVs avance à terme fixe échue en 2028: CHF 15 000 000.-

## 12. Evolution des provisions à long terme (en KCHF)

---

**31.12.2023**

**Utilisation/reclass**

**31.12.2024**

Provision acquisition biens immobiliers et remise en état

---

574

0

574

Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories

---

3 325

0

3 325

Provision assainissement installations traitement des cendres volantes

---

6 400

6 400

Total provision à long terme

---

10 299

3 700

13 999

## 13. Capital-actions

Le capital-actions est composé de 10 000 actions à CHF 100.- et ne connaît pas de

modification. Il est réparti au prorata de la population de référence entre les communes-actionnaires.

#### **14. Actions propres**

60 actions valeur nominale de CHF 100.- = CHF 6 000.- (sans changements)

#### **15. Evolution des réserves issues du bénéfice (en KCHF)**

---

##### **31.12.2023**

##### **Utilisation/reclass**

##### **31.12.2024**

Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)

---

88 949

6 600

95 549

Réserve pour actions propres

---

6

0

6

Réserve légale issue du bénéfice

---

0

500

500

Total

---

88 955

7 100

96 055

## **16. Honoraires versés à l'organe de révision**

Honoraires versés en 2023 :

- CHF 18 450.- HT en lien avec les prestations de révision
- CHF 0.- en lien avec d'autres prestations

Honoraires versés en 2024 :

- CHF 6 400.- HT en lien avec d'autres prestations
- CHF 19 000.- HT en lien avec les prestations de révision

## **17. Honoraires versés au Conseil d'administration**

L'indemnité totale versée au Conseil d'administration à titre d'honoraires pour 2024 est de CHF 86 232.- (CHF 89 086.- en 2023).

## **18. Litiges juridiques**

Une procédure juridique est toujours ouverte concernant la construction du Thermoréseau. Aucune provision y relative n'est constituée.

Un recours fiscal est toujours en cours auprès de l'instance cantonale valaisanne concernée. La provision pour impact fiscal et frais juridiques a été augmentée de 1.9 millions pour atteindre le montant de 15,6 millions en fin 2024.

## **19. Assurances - indemnisation**

La mise en service de l'Ecotube a subi un retard à la suite d'une inondation survenue en juillet 2021, entraînant des dommages matériels et une perte d'exploitation. En raison de l'incertitude quant au montant de l'indemnité d'assurance à percevoir et par prudence, aucune inscription d'actif transitoire n'a été effectuée dans les comptes.

Le 17 juillet 2022, un incendie a endommagé la couverture de la place nord (CPN), causant des dégâts matériels significatifs. Comme pour l'Ecotube, une indemnité d'assurance est attendue pour ces dommages. Toutefois, en raison de l'incertitude sur le montant exact de cette indemnité et par prudence, aucun actif transitoire n'a été enregistré au bilan au 31 décembre 2024.

L'incendie de la turbine à vapeur, survenu le 16 novembre 2022, a provoqué un arrêt total de l'usine ainsi que la destruction complète de la turbine et des dommages importants au bâtiment. Des indemnités ont été perçues pour couvrir les dommages matériels associée. Au 31.12.2024, les montants provisionnés pour ces indemnisations sont les suivants :

- Indemnité pour dommages à la machine : CHF 2'007'001
- Indemnité pour dommages au bâtiment : CHF 705'583

A noter que ces montants ont été payé en 2025.

## Résolutions

Satom SA est soumise au contrôle ordinaire. La comptabilité et le système de contrôle interne ont été vérifiés par la fiduciaire FIDAG SA à Monthey, conformément aux exigences légales (art. 728a al. 1 ch 3 CO) qui prévoient l'obligation pour l'organe de révision de confirmer une fois par an à l'assemblée générale l'existence du système de contrôle interne défini par le Conseil d'administration.

Au terme de rapport d'activité, les membres du Conseil d'administration témoignent toute leur reconnaissance à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement et la fidélité dont ils ont fait preuve à l'égard de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

En conclusion, le Conseil d'administration à l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2024, tels que présentés par le Conseil d'administration ;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion ;
3. approuver la proposition du Conseil d'administration concernant les amortissements de CHF 15 945 991.-, l'évolution des provisions à court et long terme selon points 10 et 12 de l'annexe, l'activation du résultat du thermoréseau de CHF 2 803 957.-, l'attribution au fonds de renouvellement de CHF 6 500 000.-, l'attribution de CHF 500 000.- à la réserve légale issue du bénéfice et le report de CHF 4 873.- au bénéfice du bilan.

Monthey, le 14 mai 2025

Au nom du Conseil d'administration

Le Président - S. Coppey

Le Vice-Président - J-L. Duroux

# Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision([https://rapportannuel.satomsa.ch/files/RA2024\\_imprimerie.pdf](https://rapportannuel.satomsa.ch/files/RA2024_imprimerie.pdf))

# Projet de budget



Projet de budget 2026([https://rapportannuel.satomsa.ch/files/SATOM\\_tableau\\_budget\\_V3.pdf](https://rapportannuel.satomsa.ch/files/SATOM_tableau_budget_V3.pdf))

# Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Produits issus des incinérables	48 023 684	50 463 890
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	6 836 322	7 471 879
Thermoréseau	10 514 113	15 585 340
Déchèterie régionale sur site de Monthey	237 491	211 948
<b>Total des produits</b>	<b>65 611 610</b>	<b>73 733 057</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Frais de personnel	13 773 708	12 221 806
Entretien des installations	5 369 045	6 139 068
Consommables et véhicules d'exploitation	437 240	583 705
Charges d'énergie	8 852 122	15 362 125
Frais de transport et d'élimination	2 162 172	2 770 907
Épuration des gaz et évacuation des cendres	1 780 032	1 370 182
Évacuation des scories	4 509 326	3 924 500
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	304 939	6 607 357
Sécurité et contrôle des installations	297 438	147 348
Recherche et développement	134 056	178 309
Autres frais	216 601	65 054
Intérêts charges calculés en interne	2 169 932	1 945 653
<b>Charges d'assurances et d'administration</b>	<b>3 996 547</b>	<b>2 076 549</b>
<b>Charges d'immeuble</b>	<b>1 204 589</b>	<b>1 092 956</b>
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>45 207 746</b>	<b>54 485 518</b>
<b>EBITDA</b>	<b>20 403 864</b>	<b>19 247 539</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>15 945 991</b>	<b>29 557 551</b>
<b>Évolution des provisions à court et long terme</b>	<b>-2 318 074</b>	<b>13 113 617</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1 953 990</b>	<b>1 897 591</b>
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>4 093 789</b>	<b>4 701 196</b>
<b>Activation du résultat du Thermoréseau</b>	<b>2 803 957</b>	<b>1 712 950</b>
<b>Hors exploitation - SAPHIR</b>	<b>107 127</b>	<b>-601 711</b>
<b>Résultat avant attribution aux fonds propres</b>	<b>7 004 873</b>	<b>5 812 435</b>
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	-6 500 000	-5 800 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-500 000	—
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 873</b>	<b>12 435</b>

Le compte de résultat comme présenté ci-contre comprend les écritures internes de transfert inter-secteurs et les intérêts charges et produits issus du financement des centres de profits.

# Déchets verts et méthanisables

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Ventes énergie	1 522 112	2 379 335
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 604 665	2 466 635
Ventes de produits	189 092	180 911
GastroVert	2 513 392	2 439 324
Autres revenus	7 061	5 674
<b>Total des produits</b>	<b>6 836 322</b>	<b>7 471 879</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Charges d'exploitation	4 830 441	5 212 302
Charges d'assurances et d'administration	350 605	160 547
Charges d'immeuble	191 985	252 374
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>5 373 031</b>	<b>5 625 223</b>
<b>EBITDA</b>	<b>1 463 291</b>	<b>1 846 656</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>1 827 219</b>	<b>2 089 139</b>
<b>Charges financières</b>	<b>142 880</b>	<b>168 116</b>
<b>Total du résultat ordinaire</b>	<b>-506 807</b>	<b>-410 599</b>
Soutien à la filière GastroVert	391 452	348 072
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-115 355</b>	<b>-62 527</b>

# Déchèterie régionale sur site de Monthey

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	188 765	186 428
Vente de valorisables	48 726	25 519
<b>Total des produits</b>	<b>237 491</b>	<b>211 948</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Frais de personnel	54 098	47 325
Frais de gestion	70 393	31 483
Frais internes d'élimination et de valorisation	83 454	82 421
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>207 946</b>	<b>161 229</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>29 545</b>	<b>50 719</b>

# Hors Exploitation - SAPHIR

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
<b>Total des produits</b>	<b>298 005</b>	<b>211 948</b>
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>190 878</b>	<b>161 229</b>
<b>Résultat hors exploitation</b>	<b>107 127</b>	<b>50 719</b>

# Bilan

Actif au 31 décembre 2024

	Note	2024	2023
<b>Actifs circulants</b>			
Disponibilités		2 936 365	2 786 541
Débiteurs actionnaires		1 395 088	1 513 484
Débiteurs autre clientèle	3.1	7 172 585	6 285 777
Autres créances		370 087	1 130 123
Stocks et travaux en cours		433 677	468 062
Actifs de régularisation	19	12 607 711	20 120 323
<b>Total des actifs circulants</b>		<b>24 915 514</b>	<b>32 304 309</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations financières	5	4 500	7 775
Titres "ISDS Oulens SA"	6	10 000	10 000
SwissZinc SA (droit de conversion)	6	177 348	177 348
<u>Immobilisations corporelles:</u>	3.2	<u>139 601 106</u>	<u>126 815 744</u>
Installations en exploitation site de Monthey		15 654 216	9 844 930
Installations en construction site de Monthey		13 496 354	9 536 343
Site de Villeneuve		8 767 357	9 525 449
Thermoréseau	7	78 362 215	63 974 776
Liaison vapeur SATOM-CIMO		19 884 367	26 628 296
Déchèterie régionale		1	1
Projet pilote H2		0	74 526
Site SAPHIR		3 436 597	7 231 423
<u>Immobilisations incorporelles</u>		<u>2 398 318</u>	<u>1 511 811</u>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>142 191 273</b>	<b>128 522 677</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>167 106 786</b>	<b>160 826 986</b>

# Evolution des immobilisations corporelles durant l'année 2024

	2023	Augmentations	Diminutions	Réaffectations	Amort
<b>Installations en exploitation site de Monthey</b>					
Bâtiments	3 891 017	0	0	86 605	1
Equipements électromécaniques	1 822 049	0	0	4 944 062	
Mobilier, équipements de bureau et informatique	92 170	0	0	0	
Machines et véhicules	860 465	132 211	1	0	
Décharges	2 477 202	0	0	0	
Terrains et servitudes	702 027	0	0	3 794 826	
Installations en construction site de Monthey	9 536 343	8 990 678	0	-5 030 667	
Site de Villeneuve	9 525 449	1 069 126	0	0	
Thermoréseau	63 974 776	18 832 640	0	0	4
Liaison vapeur SATOM-CIMO	26 628 296	0	300 000	0	6
Déchèterie régionale	1	0	0	0	
Projet pilote H2	74 526	6 700	0	0	
Site SAPHIR	7 231 423	0	0	-3 794 826	
<b>Total</b>	<b>126 815 744</b>	29 031 356	300 001	0	15

# Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2024 (en CHF)

		2024	2023
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>			
Résultat net () = bénéfice net ou (-) = perte nette		4 873	12 435
Résultat secteur Thermoréseau	+/-	-2 803 957	-1 712 950
Amortissements	+	15 945 991	29 557 551
Variation des provisions et du fonds de renouvellement	+/-	9 318 074	-7 313 617
Variation des provisions pour perte sur clients	+/-	88 000	-47 000
Intérêts emprunts à long terme	+	343 479	210 516
Variation des actifs circulants d'exploitation	+/-	7 450 619	-5 731 596
Variation des dettes d'exploitation	+/-	-5 739 648	4 898 356
Paiement des acomptes et des arriérés d'impôts	+/-	-11 238 308	0
<b>Total du flux net de trésorerie d'exploitation</b>		<b>13 369 124</b>	<b>19 873 694</b>
<b>Flux net de trésorerie des activités d'investissement</b>			
Encaissements prêts à tiers	+	3 275	5 505
Paiements pour investissements bruts	-	-27 914 554	-21 656 167
Encaissements raccordements privatifs	+	1 100 650	1 614 540
<b>Total du flux net de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-26 810 630</b>	<b>-20 036 123</b>
<b>Flux net de trésorerie des activités de financement</b>			
Emissions d'emprunts	+	15 000 000	0
Paiement des intérêts emprunts à long terme	-	-343 479	-210 516
<b>Total du flux net de trésorerie des activités de financement</b>		<b>14 656 521</b>	<b>-210 516</b>
<b>Flux net de trésorerie</b>		<b>1 215 015</b>	<b>-372 944</b>
Trésorerie finale		2 876 596	1 661 581
Trésorerie initiale		1 661 581	2 034 525
<b>Variation nette de trésorerie</b>		<b>1 215 015</b>	<b>-372 944</b>

## **Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Satom SA, à Monthey**

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Satom SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



### Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

  
Jean-Luc Wassmer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Basile Ançay  
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 14 mai 2025

# Compte de résultat budget 2026

(en CHF)

	2026
<b>Produits</b>	
Produits issus des incinérables	41 469 166
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	9 206 245
Thermoréseau	13 778 099
Déchèterie régionale sur site de Monthey	215 000
<b>Total des produits</b>	<b>64 668 509</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	
Charges d'exploitation	36 240 909
Charges d'assurances et d'administration	4 600 450
Charges d'immeuble	1 374 500
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>42 215 859</b>
<b>EBITDA</b>	<b>22 452 650</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>11 645 000</b>
<b>Évolution des provisions à court et long terme</b>	<b>-3 000 000</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 255 200</b>
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>6 552 450</b>
<b>Activation du résultat du Thermoréseau</b>	<b>311 599</b>
<b>Hors exploitation - SAPHIR</b>	<b>-55 000</b>
<b>Résultat avant attribution aux fonds propres</b>	<b>6 809 049</b>



**Satom SA**

Route de Bœuferrant-Nord 16

1870 Monthey

[info@satomsa.ch](mailto:info@satomsa.ch)

[satomsa.ch](http://satomsa.ch)